



Projet de fractionnement du condensat de Josephburg

Sommaire de la description initiale du projet

Keyera Energy Ltd.

Type de document :

Soumission à l'AEIC

Nom du projet :

Projet de fractionnement du condensat de Josephburg

Date de soumission :

Juillet 2025

Préparé par :

Les Services EXP inc.

48, boulevard Quarry Park Sud-est, bureau 220

Calgary (Alberta) T2C 5P2

Pour

Keyera Energy Ltd.

The Ampersand, Tour ouest, bureau 200

144 – 4th Avenue SW

Calgary (Alberta) T2P 3N4

403 205-8300

www.keyera.com

Mention légale

Ce rapport a été préparé par Les Services EXP inc. pour le compte de Keyera Energy Ltd.

Tout tiers qui utilise ce rapport, s'y fie de quelque façon ou l'utilise pour prendre des décisions est responsable de son choix. Les Services EXP inc. ne peut être tenue responsable des dommages subis, le cas échéant, par un tiers à la suite de décisions prises ou d'actions fondées sur le présent rapport.



Cette page a intentionnellement été laissée en blanc.

Table des matières

Résumé 1

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | Partie A : Renseignements généraux | 2 |
| 1.1 | Nom du projet, type/secteur et emplacement proposé..... | 2 |
| 1.2 | Nom et coordonnées du promoteur | 2 |
| 1.3 | Sommaire de la mobilisation | 5 |
| 1.4 | Groupes autochtones potentiellement touchés | 6 |
| 1.5 | Études et plans..... | 6 |
| 1.6 | Évaluations stratégiques | 7 |
| 2. | Partie B : Renseignements sur le projet..... | 7 |
| 2.1 | Objectif, besoin et avantages potentiels | 7 |
| 2.2 | Règlement sur les activités concrètes..... | 7 |
| 2.3 | Activités, infrastructures, structures et travaux concrets..... | 7 |
| 2.3.1 | Infrastructures du projet..... | 7 |
| 2.3.2 | Activités du projet..... | 8 |
| 2.4 | Capacité de production maximale et description du processus de production | 9 |
| 2.5 | Calendrier..... | 9 |
| 2.6 | Autres options..... | 9 |
| 3. | Partie C : Informations sur l'emplacement et contexte..... | 10 |
| 3.1 | Emplacement du projet | 10 |
| 3.1.1 | Proximité des collectivités des Premières Nations | 10 |
| 3.1.2 | Proximité du territoire domanial | 10 |
| 3.1.3 | Proximité des résidences et des collectivités..... | 10 |
| 3.2 | Environnement physique et biologique | 10 |
| 3.2.1 | Évaluations précédentes réalisées à proximité du site du projet | 10 |
| 3.2.2 | Description générale des terrains du projet | 11 |
| 3.3 | Contexte sanitaire, social et économique..... | 12 |
| 4. | Partie D : Participation fédérale, provinciale, territoriale, autochtone et municipale | 13 |
| 4.1 | Soutien financier et terres domaniales..... | 13 |
| 4.2 | Territoires ayant des pouvoirs, des responsabilités ou des fonctions en rapport avec les effets environnementaux du projet | 13 |
| 5. | Partie E : Effets potentiels du projet..... | 14 |
| 5.1 | Poissons et habitat..... | 14 |
| 5.2 | Oiseaux migrateurs | 14 |
| 5.3 | Environnement | 14 |
| 5.4 | Peuples autochtones..... | 14 |
| 5.5 | Conditions sanitaires, sociales ou économiques..... | 14 |

| | | |
|---|---|-----------|
| 5.6 | Émissions de gaz à effet de serre | 15 |
| 5.7 | Déchets et émissions | 16 |
| 6. | Sommaire | 16 |
| 7. | Références | 17 |
| Annexe 1 – Plan du terrain | | 19 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1-1 Renseignements généraux sur le projet | 2 |
| Tableau 1-2 Nom et coordonnées du promoteur | 2 |
| Tableau 1-3 Sommaire de la mobilisation | 5 |
| Tableau 3-1 Description des conditions physiques et environnementales dans la zone du projet de Josephburg | 11 |

Liste des figures

| | |
|---|---|
| Figure 1-1 Contexte régional de projet de Josephburg | 3 |
| Figure 1-2 Zone d'aménagement du projet de Josephburg | 4 |

Abréviations et termes clés

| Abréviation/terme | Définition |
|--------------------------|---|
| ACSW | Ministère des Arts, de la Culture et de la Condition féminine |
| AEIC | Agence d'évaluation d'impact du Canada |
| AEPA | Ministère de l'Environnement et des Zones protégées de l'Alberta |
| AER | Alberta Energy Regulator (Régie de l'énergie de l'Alberta) |
| BCA | Bureau de consultation des Autochtones |
| BPSD | Barils standard par jour |
| CAS | Cote air santé |
| DIP | Description initiale du projet |
| EIE | Étude d'impact environnemental |
| EPEA | Environmental Protection and Enhancement Act (Loi sur la protection et l'amélioration de l'environnement) |
| Éq. CO ₂ | Équivalent en dioxyde de carbone |
| EXP | Les Services EXP inc. |
| GA | Gouvernement de l'Alberta |
| GES | Gaz à effet de serre |
| GPL | Gaz de pétrole liquéfié |
| GPS | Système mondial de localisation |
| ha | Hectare |
| IH-DIZ | Centre industriel - Zone industrielle désignée |
| IHH | Zonage industriel lourd |
| KAPS | Key Access Pipeline System (pipeline KAPS) |
| Keyera Energy Ltd. | Keyera |
| km | Kilomètre |
| LEI | Loi sur l'évaluation d'impact |
| LGN | Liquides de gaz naturel |
| NCIA | Northeast Capital Industrial Association (Association industrielle de la capitale Nord-Est) |
| Projet de Josephburg | Projet de fractionnement du condensat de Josephburg |

Résumé

Les Services EXP inc. (« EXP ») a été retenue par Keyera Energy Ltd. (« Keyera ») pour préparer une description initiale du projet (DIP) pour le projet de fractionnement du condensat de Josephburg (« le projet » ou « le projet de Josephburg »). Le présent document a été préparé à titre de sommaire en langage clair (« Sommaire ») de la DIP. Des renseignements supplémentaires sur le projet de Josephburg se trouvent dans le dossier détaillé de la DIP soumis à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC).

Keyera est une entreprise canadienne d'infrastructure énergétique de premier plan qui fournit des services essentiels de collecte, de traitement, de transport, de stockage et de commercialisation de gaz naturel et de liquides de gaz naturel. Avec plus de 25 ans d'expérience, nous exploitons un réseau interconnecté d'actifs tout en continuant de mettre l'accent sur la sécurité, la responsabilité environnementale et l'excellence opérationnelle.

Le projet de Josephburg proposé est conçu pour extraire 15 900 m³/jour (100 000 barils standards par jour ou BPSD) de condensat du pipeline KAPS existant de Keyera et le séparer en divers flux d'hydrocarbures, comme les condensats légers et des condensats moyens, le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et d'autres produits d'hydrocarbures. Le procédé n'utilisera pas de procédés chimiques comme ceux qu'on trouve dans une raffinerie ; les divers produits seront plutôt transformés en fractions à l'aide de chaleur. Par conséquent, bien que le projet de Josephburg ait été désigné raffinerie par l'AEIC, la conception de l'installation s'apparente davantage à la conception d'une installation de fractionnement.

Les principaux points de la description initiale du projet sont les suivants.

- Le projet sera entièrement situé sur des terres appartenant à Keyera dans le SW 19 et le NW 18-55-21 W4M à vocation industrielle et précédemment perturbées à l'intérieur du comté de Strathcona, en Alberta (voir les figures 1-1 et 1-2).
- Keyera a fourni des trousseaux d'information sur le projet à 17 groupes autochtones (11 ont été consultés et 6 ont été avisés). À ce jour, un certain nombre de ces groupes ont indiqué qu'ils envisageaient d'effectuer des visites du site ou ont manifesté leur intérêt à participer au processus d'approvisionnement du projet. Aucune préoccupation ou incidence particulière au site relativement aux droits issus de traités ou aux droits autochtones n'a été soulevée.
- Les terrains du projet de Josephburg ont été étudiés dans le cadre de plusieurs évaluations environnementales approfondies effectuées au cours des 18 dernières années, y compris deux études d'impact environnemental provinciales (EIE) complètes pour des projets antérieurs qui n'ont pas été réalisés. Keyera a également réalisé de nombreuses études environnementales sur les terrains du projet de Josephburg, et d'autres sont en cours pour le projet.
- Les effets environnementaux potentiels du projet devraient se limiter à des émissions atmosphériques, du bruit, à une modification mineure ou perte d'habitat faunique, et au remplacement d'un petit nombre de terres humides. Il n'y a pas d'effets potentiels du projet sur les cours d'eau ou les plans d'eau. Les effets sociaux et économiques potentiels du projet de Josephburg, y compris pour les Autochtones, devraient être bénéfiques, voire négligeables s'ils sont négatifs.
- Keyera a estimé que les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à deux années de construction, une année d'exploitation et deux années de mise hors service seraient de 203 844 tonnes d'éq. CO₂.
- Depuis décembre 2024, Keyera a beaucoup travaillé avec le ministère de l'Environnement et des Zones protégées de l'Alberta (AEPA) et l'Alberta Energy Regulator (AER) pour clarifier la compétence réglementaire provinciale. En juin 2025, l'AEPA a confirmé que le projet ne répondait pas à la définition d'une raffinerie de pétrole aux fins des règlements *Activities Designation Regulation* (Règlement de l'Alberta 276/2003) ou *Environmental Assessment (Mandatory and Exempt Activities) Regulation* (Règlement de l'Alberta 111/1993). Le projet sera réglementé en vertu de l'*Environmental Protection &*

Enhancement Act (EPEA) par le ministère de l'Environnement et des Zones protégées de l'Alberta. Keyera effectuera d'autres évaluations techniques et biophysiques, ainsi que des évaluations des émissions atmosphériques, du bruit et de la sécurité en 2025, avant de présenter une demande d'approbation aux organismes de réglementation provinciaux et municipaux.

- La consultation des parties prenantes et des Autochtones se poursuivra tout au long du cycle de vie du projet, comme l'exigent les règlements.

1. Partie A : Renseignements généraux

1.1 Nom du projet, type/secteur et emplacement proposé

Le tableau 1-1 contient des renseignements généraux sur le projet. Les figures 1-1 et 1-2 illustrent le contexte régional du projet de Josephburg et la zone d'aménagement du projet proposé.

Tableau 1-1 Renseignements généraux sur le projet

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du projet | Projet de fractionnement du condensat de Josephburg |
| Type/Secteur | Installation de distillation de condensat |
| Emplacement proposé du projet | Emplacement selon l'Alberta Township System : SW 19-55-21 W4M et NW 18-55-21 W4 Coordonnées approximatives du système mondial de localisation (GPS) : 53.762744° Latitude - 113.120924° Longitude Municipalité : Comté de Strathcona, Alberta, Canada Le site du projet est actuellement zoné IHH (zonage industriel lourd – Centre industriel) (Comté de Strathcona, 2025a) Utilisation actuelle des terres : Agriculture Terres privées appartenant à Keyera |

1.2 Nom et coordonnées du promoteur

Le nom et les coordonnées du promoteur figurent au tableau 1-2.

Tableau 1-2 Nom et coordonnées du promoteur

| Société | Représentant principal |
|---|--|
| Keyera Energy Ltd. The Ampersand, Tour ouest, bureau 200 144 – 4th Avenue SW Calgary (Alberta) T2P 3N4 403 205-8300 www.keyera.com | Jauna Anstett, B.Sc., P. Biol. Spécialiste des autorisations réglementaires Bureau : 403 205-8300 Courriel : Regulatory_Authorizations@keyera.com |

1.3 Sommaire de la mobilisation

Le tableau 1-3 présente un résumé des activités de mobilisation de Keyera en cours à ce jour.

Tableau 1-3 Sommaire de la mobilisation

| Partie prenante | Commentaires issus de la consultation |
|---|---|
| Alberta Energy Regulator (AER) | Discussion sur la classification du projet de Josephburg le 5 décembre 2024. Une décision a été reçue en juin 2025 indiquant que le projet de Josephburg serait réglementé par l'AEPA. |
| Ministère de l'Environnement et des Zones protégées de l'Alberta (AEPA) | Discussions sur la classification du projet de Josephburg le 5 décembre 2024, le 16 avril 2025 et le 4 juin 2025. Une décision a été reçue en juin 2025, indiquant que le projet Josephburg ne répondait pas à la définition d'une raffinerie en vertu de l'Environmental Assessment (Mandatory and Exempt Activities) Regulation (Règlement de l'Alberta 111/1993). Le projet sera réglementé en vertu de l'Environmental Protection & Enhancement Act (EPEA) par le ministère de l'Environnement et des Zones protégées de l'Alberta. |
| Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) | Réunion tenue le 11 décembre 2024 pour présenter le projet de Josephburg. Keyera a reçu une lettre datée du 20 décembre 2024 indiquant que le projet de Josephburg est désigné en vertu de la Loi. |
| Comté de Strathcona | Keyera a assisté à une réunion le 5 mai 2025 pour discuter des plans de Keyera dans la région. |
| Ville de Fort Saskatchewan | Comme le projet de Josephburg est situé à la limite intermunicipale, la Ville sera avisée de la demande de permis d'aménagement auprès du Comté de Strathcona. |
| Bureau de consultation des Autochtones (BCA) | Keyera a rencontré le BCA pour discuter du projet le 5 mai 2025. Le 9 mai 2025, Keyera a soumis une évaluation de consultation préalable au BCA pour qu'il en fasse l'examen afin de déterminer si une consultation serait requise. Le 5 juin 2025, le BCA n'a pas recommandé la tenue d'une consultation pour le projet. |
| Ministère des Art, de la Culture et de la Condition féminine de l'Alberta (ACSW) | Keyera a reçu l'approbation en vertu de la <i>Loi sur les ressources historiques</i> pour tous les terrains du projet de Josephburg le 4 septembre 2019. |
| Northeast Capital Industrial Association (NCIA) | La NCIA est membre de plusieurs programmes régionaux de surveillance de la qualité de l'air, des eaux souterraines et des eaux de surface. Elle gère également un modèle de bruit régional. Keyera travaille avec la NCIA pour ses autres installations dans la région. |
| Centre industriel – Zone industrielle désignée (IH-DIZ) | Keyera rencontre régulièrement les autres membres de l'IH-DIZ en tant que représentant de l'industrie. Le projet a fait l'objet de discussions et des consultations sont en cours. |
| Propriétaires fonciers et résidents | Keyera est propriétaire des terrains du projet et de toutes les sections voisines au nord, à l'est et au sud. La société loue actuellement une partie des terres à la colonie hutérienne de Scotford. Les terrains situés à l'ouest, de l'autre côté de la route municipale (Range Road 220), appartiennent à Dow Petrochemical et à Aux Sable. La consultation des propriétaires fonciers et des résidents se poursuivra dans le cadre de la planification et de l'élaboration du projet. |
| Industrie | Keyera entretient depuis longtemps des relations de travail avec d'autres entreprises actives dans la zone du projet de Josephburg. Dans le cadre des consultations en cours, les entreprises avoisinantes seront avisées, conformément aux exigences réglementaires. |

1.4 Groupes autochtones potentiellement touchés

Dans un courriel daté du 16 janvier 2025, l'AEIC a identifié les 17 groupes autochtones à consulter (11) ou à aviser (6) pour le projet de Josephburg. Keyera a envoyé les 17 trousseaux d'information le 19 ou le 20 février 2025, y compris une carte de la superficie du projet proposé, de l'information sur la conception et la visée du projet, le calendrier proposé et une offre de rencontre pour discuter davantage du projet. Keyera a fait un suivi et a tenu des rencontres avec plusieurs des groupes. Keyera a également fait un suivi par courriel auprès de tous les groupes autochtones le 25 mai 2025, afin de fournir un plan mis à jour du terrain, d'offrir de poursuivre la mobilisation, et de les aviser que la description initiale de projet allait être soumise.

Un sommaire des consultations menées par Keyera à ce jour est présenté ci-dessous.

- Aucune réponse n'a été reçue de la part de la Première Nation Alexander, de la Nation sioux Alexis Nakota, du gouvernement métis de Buffalo Lake, de la Première Nation Foothills Ojibway, de la Nation crie Kehewin, de la tribu Louis Bull, de la Première Nation Michel, de la Première Nation du Montana et de la Nation crie de Saddle Lake.
- La Nation crie d'Enoch, la Nation crie d'Ermineskin, le gouvernement métis d'Otipemisiwak (et la section locale des Métis du comté de St. Albert-Sturgeon, 1904), la Première Nation de Paul, la Nation métisse de Lakeland et la Nation crie de Samson ont exprimé leur intérêt pour une visite des lieux afin d'examiner les terres du projet ou pour participer aux études environnementales en cours.
- La communauté métisse du lac Ste Anne examine toujours le projet.
- La Première Nation de Paul s'est dite intéressée à avoir des surveillants sur place pendant la construction.
- La Première Nation de Whitefish (Goodfish) Lake no 128 voudrait être incluse dans de potentielles opportunités d'approvisionnement.

À ce jour, aucune préoccupation ou incidence particulière au site relativement aux droits issus de traités ou aux droits autochtones n'a été soulevée par les groupes autochtones. Keyera fera un suivi auprès de ces groupes et la mobilisation se poursuivra tout au long de la durée du projet, y compris auprès de tout groupe manifestant son intérêt à une étape ultérieure, comme l'exige la réglementation.

De plus, Keyera a rencontré le Bureau provincial de consultation des Autochtones (BCA). Le 5 juin 2025, le BCA n'a pas recommandé la tenue d'une consultation pour le projet.

1.5 Études et plans

Plusieurs initiatives, politiques, directives et cadres environnementaux municipaux, provinciaux et fédéraux s'appliquent au projet de Josephburg.

À l'échelle fédérale, l'*Évaluation stratégique des changements climatiques* (Gouvernement du Canada, 2020b), le *Règlement sur la réduction des rejets de composés organiques volatils (secteur pétrolier)* (DORS/2020-231) (Gouvernement du Canada, 2020a), et le *Règlement sur la réduction des rejets de composés organiques volatils (stockage et chargement de liquides pétroliers volatils)* (DORS/2025-88 (Gouvernement du Canada, 2025) régiront les émissions atmosphériques et les GES dans le cadre du projet.

À l'échelle provinciale, plusieurs plans de haut niveau réguleront le projet de Josephburg. Plus important encore, le projet fait partie du Centre industriel – Zone industrielle désignée (IH-DIZ) et de la Northeast Capital Industrial Association (NCIA), qui ont été créés pour promouvoir le développement dans la région (figure 1-1) tout en veillant à ce que les effets cumulatifs du développement soient correctement gérés (GA, 2022b). La IH-DIZ a élaboré plusieurs règlements et études spécifiques pour s'assurer que les émissions atmosphériques, le bruit, la faune, l'eau, les sols et les répercussions sociales et économiques sont gérés correctement dans la région.

Le Comté de Strathcona a plusieurs plans et règlements pour veiller à ce que le développement dans le comté respecte la réglementation locale et protège l'environnement, y compris les sources d'eau régionales (comté de Strathcona, 2022b) (comté de Strathcona, 2022c).

En plus des études et des plans susmentionnés, la région est assujettie à plusieurs autres règlements et politiques applicables à l'échelle de la province qui portent sur la planification régionale, les cours d'eau, les terres humides, les terres publiques, la faune, les poissons, la végétation, les sols, les plantes nuisibles, les émissions atmosphériques, le bruit, la santé et la sécurité publiques, et la planification locale.

1.6 Évaluations stratégiques

D'après les échanges entre Keyera et l'AEIC, il n'existe pas d'études ou de plans connus concernant directement le projet de Josephburg. Toutefois, l'*Évaluation stratégique des changements climatiques* (Gouvernement du Canada, 2020b) a été abordée dans le contexte des GES.

2. Partie B : Renseignements sur le projet

2.1 Objectif, besoin et avantages potentiels

Le but du projet de Josephburg proposé est de prendre le condensat du pipeline KAPS existant de Keyera et de le fractionner en produits de plus grande valeur qui ont tous leur propre marché. Les produits comprendront les condensats légers et moyens, le GPL et d'autres produits d'hydrocarbures. En Alberta, le condensat produit localement est souvent mélangé au pétrole provenant de l'exploitation des sables bitumineux afin de faciliter l'acheminement vers les marchés par des pipelines. À mesure que la production des sables bitumineux augmente, il faut plus de condensat pour répondre à la demande croissante.

En outre, le projet de Josephburg permettra de séparer d'autres sous-produits d'hydrocarbures qui sont en demande sur le marché actuel. Ces produits pourront être envoyés à d'autres installations pour être transformés.

Bien que le projet de Josephburg ait été défini comme une raffinerie par l'AEIC, la conception de l'installation s'apparente davantage à celle d'une installation de fractionnement, qui sont courantes en Alberta.

2.2 Règlement sur les activités concrètes

Le 20 décembre 2024, l'IAAC a envoyé une lettre à Keyera confirmant que l'AEIC avait déterminé que le projet proposé à Josephburg correspondait à la description et à la capacité d'entrée d'une raffinerie en vertu de l'article 37(a) du *Règlement sur les activités concrètes*. Par conséquent, la présente description initiale du projet est soumise à l'AEIC pour examen et diffusion aux autres parties prenantes. Le projet de Josephburg ne fait pas partie d'un projet plus vaste soumis à la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI).

2.3 Activités, infrastructures, structures et travaux concrets

Le projet de Josephburg sera aménagé sur environ 48,5 ha de terres appartenant à Keyera. Un plan du terrain se trouve à l'annexe 1.

2.3.1 Infrastructures du projet

Le projet proposé comprendra les éléments suivants :

- une zone de distillation de condensat contenant l'équipement de traitement primaire et où le condensat est séparé en divers produits ;
- une zone de traitement de l'eau pour traiter l'eau utilisée dans l'installation ;
- des réservoirs de stockage pour les produits issus du projet et réservoir d'eau à utiliser dans l'éventualité peu probable d'un incendie ;

- une torche d'urgence pour traiter les gaz de façon sécuritaire pendant le démarrage, l'arrêt ou dans des conditions d'urgence ;
- une unité de récupération de vapeur (URV) pour capter les émissions des réservoirs ;
- un bassin d'eaux pluviales pour recueillir la pluie et la fonte des neiges (ruissellement des eaux pluviales) ;
- plusieurs nouveaux bâtiments pour abriter l'équipement ;
- un nouvel accès routier depuis le chemin Range Road 220 ;
- tuyauterie interne et autres infrastructures de soutien ;
- aires de dépôt des matériaux de construction et emplacements pour entreposer la terre récupérée.

2.3.2 Activités du projet

Le projet comprendra les activités principales suivantes :

Planification

- Mobiliser les organismes de réglementation, les intervenants et les groupes autochtones.
- Réaliser les études techniques, environnementales et de sécurité.

Demandes d'approbation

- Préparer et présenter les demandes d'approbation de l'AEIC (au besoin), de l'organisme de réglementation provincial et du comté avant la construction.

Construction

- Défrichage et nivellement, construction de routes, empilage et construction de fondations/pieux et fondations, à la construction des installations et bâtiments et à la construction des services publics.

Mise en service

- Remplir toutes les exigences énoncées dans les approbations avant le démarrage et aviser les organismes de réglementation et les parties prenantes.
- Finaliser et mettre en œuvre le plan d'intervention d'urgence.
- Tester tous les systèmes conformément aux procédures de conception.
- Terminer la formation du personnel. Terminer les plans opérationnels et les intégrer aux plans et procédures existants de Keyera.

Exploitation

- S'assurer que toutes les opérations respectent les contrôles stricts de Keyera et toutes les exigences réglementaires.
- Produire des rapports conformément aux règlements et aux approbations (p. ex., émissions, GES, surveillance des eaux souterraines, analyse des eaux pluviales, gestion des déchets, surveillance des sols).

Mise hors service

- Modifier les approbations pour tenir compte des règlements au moment de la mise hors service.
- Effectuer tous les travaux de réhabilitation et d'assainissement nécessaires pour que le site retrouve un potentiel des terres équivalent et s'assurer d'éliminer toute contamination.

2.4 Capacité de production maximale et description du processus de production

Le projet de Josephburg proposé est conçu pour extraire 15 900 m³/jour (100 000 barils standards par jour ou BPSD) de condensat du pipeline KAPS existant de Keyera et le séparer pour produire des condensats légers et des condensats moyens, du gaz de pétrole liquéfié et d'autres hydrocarbures. Le procédé n'utilisera pas de procédés chimiques comme ceux qu'on trouve dans une raffinerie ; les divers produits seront plutôt transformés en fractions en séparant le condensat en fractions plus légères et plus lourdes à l'aide de chaleur.

Le condensat sera amené à l'installation du projet par un pipeline d'entrée. Il sera chauffé à la vapeur à diverses températures, ce qui le divisera en condensat plus léger et en plusieurs autres hydrocarbures plus lourds. Les produits seront ensuite refroidis et traités pour en éliminer les impuretés (p. ex., eau, soufre). Les produits seront acheminés vers des réservoirs de stockage avant d'être acheminés vers les marchés par des pipelines locaux.

Un système de traitement de l'eau traitera l'eau brute pour qu'elle puisse être utilisée dans le procédé de l'installation. Toute l'eau de procédé sera stockée sur place dans un réservoir jusqu'à ce qu'elle soit éliminée dans une installation approuvée ou dans un puits de rejet approuvé. Le projet comprendra une torche d'urgence qui traitera les gaz de façon sécuritaire pendant le démarrage, l'arrêt et les situations d'urgence. Une unité de récupération de vapeur (URV) sera utilisée pour capter les émissions des réservoirs. Toutes les eaux de ruissellement seront dirigées vers un bassin et gérées conformément aux règlements provinciaux et municipaux.

Bien que le projet de Josephburg ait été désigné raffinerie par l'AEIC, la conception de l'installation s'apparente davantage à celle d'une installation de fractionnement.

2.5 Calendrier

Keyera prévoit que le projet de Josephburg sera fonctionnel d'ici au troisième trimestre de 2030. Par conséquent, Keyera a l'intention de présenter des demandes d'approbation au cours du T3 de 2026 pour commencer la construction du projet au T2 de 2028. La construction du projet devrait prendre deux ans. La mise hors service du projet devrait être effectuée vers 2056 et durer environ deux ans.

2.6 Autres options

Il n'existe pas d'autres solutions de rechange viables pour atteindre les objectifs du projet de Josephburg ou pour réaliser le projet. Keyera a examiné d'autres options pour l'emplacement de l'installation, y compris la mise en place du projet à l'une de ses installations existantes, mais ces options n'étaient pas réalisables en raison des limites d'espace et de l'accès aux raccordements du pipeline. Le projet de Josephburg étant à l'étape de la planification, il est probable que certains aspects changeront au fur et à mesure que progresseront la consultation des parties prenantes et la consultation réglementaire et l'ingénierie. Toutefois, d'importants travaux ont déjà été effectués pour optimiser l'emplacement proposé du projet et le processus interne de l'installation afin de réduire au minimum les impacts environnementaux potentiels. Cela comprend l'établissement du projet sur des terres précédemment perturbées, dans une zone industrielle, et l'utilisation de technologies à faibles émissions lorsque cela est possible (p. ex., alimentation électrique au lieu d'une alimentation au gaz).

Des configurations de rechange des installations ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du projet de Josephburg, y compris la production de diesel, mais elles ont été écartées en raison de la complexité accrue, de l'augmentation de la superficie et du risque accru dans l'exploitation.

Selon l'analyse des solutions de rechange réalisée à ce jour, il n'existe aucune solution de rechange réalisable sur les plans technique ou économique pour le projet de Josephburg.

3. Partie C : Informations sur l'emplacement et contexte

3.1 Emplacement du projet

Le site du projet de Josephburg se trouve à environ 1,7 km au nord de l'autoroute 15 sur le chemin Range 220 et occupe une superficie d'environ 48,5 ha. Voir le tableau 1-1 et les figures 1-1 et 1-2 pour voir l'emplacement du projet.

3.1.1 Proximité des collectivités des Premières Nations

Le projet est situé dans le territoire du Traité no 6 et le district 11 du gouvernement métis d'Otipemisiwak. Toutefois, les terrains situés à l'intérieur et autour du site du projet sont privés et contiennent plusieurs exploitations industrielles existantes. Les terres de la Couronne les plus proches sont la rivière Saskatchewan Nord, à environ 2,5 km au nord-ouest. Le parc provincial est situé à environ 10 km au nord-est. Les terres autochtones occupées les plus proches du site du projet sont :

- Nation crie d'Enoch, située à environ 47 km au sud-ouest du site du projet.
- Première Nation d'Alexander, située à environ 50 km à l'ouest du site du projet.
- La Première Nation de Paul, située à environ 85 km à l'ouest du site du projet.
- Nation crie de Saddle Lake, située à environ 85 km au nord-est du site du projet.

3.1.2 Proximité du territoire domaniale

Le territoire fédéral le plus proche du site du projet est le parc national Elk Island, situé à environ 17 km au sud-est du site du projet, qui fait partie de la biosphère de Beaver Hills, située à environ 15 km à l'est du projet (Beaver Hills Biosphere, 2025).

3.1.3 Proximité des résidences et des collectivités

Les terrains du projet de Josephburg sont zonés industriels, tout comme les terrains environnants. Il s'agit principalement d'installations industrielles comptant peu de logements résidentiels (figure 1-2). Les terrains du côté est du chemin Range 220, dans le comté de Strathcona, sont zonés industries lourdes (Comté de Strathcona, 2025a). Les terrains du côté ouest du chemin Range 220, dans la ville de Fort Saskatchewan, sont également zonés industries lourdes (Ville de Fort Saskatchewan, 2020).

La municipalité la plus proche du projet est la ville de Fort Saskatchewan. La limite est de la ville de Fort Saskatchewan est située immédiatement à l'ouest du site du projet (figures 1-1 et 1-2) ; toutefois, cette partie de Fort Saskatchewan est un quartier industriel et ne contient pas de logements résidentiels. Le hameau de Josephburg est situé à environ 4,5 km au sud-est du site du projet.

À l'heure actuelle, Keyera loue des terres appartenant à la société à environ 1 km à l'est du site du projet à la colonie huttérienne de Scotford, qui les utilise à des fins agricoles. La résidence la plus proche est située à environ 1,5 km au sud du site du projet, au sud de l'autoroute 15. L'école de la colonie de Scotford est également située à environ 1,8 km au sud-est du projet, près de la route 830.

3.2 Environnement physique et biologique

3.2.1 Évaluations précédentes réalisées à proximité du site du projet

Les terrains du projet de Josephburg ont fait l'objet d'évaluations environnementales approfondies au cours des 18 dernières années, y compris deux études d'impact environnemental provinciales (EIE) qui ont été approuvées par l'AEPA. Les projets qui ont été évalués dans le cadre des EIE n'ont pas été construits ; cependant, il est noté que les deux EIE ont été approuvées, et que les projets proposés étaient de nature et d'envergure beaucoup plus grandes que le projet de Josephburg.

En 2007, Total E&P Canada (Total E&P Canada Ltd, 2009) a effectué une EIE complète pour un projet de valorisation. Ce projet a été approuvé, mais pas construit. Les terrains ont ensuite été vendus à Sasol Canada Holdings Limited, qui a effectué une autre EIE complète sur les terrains en 2013 pour un projet de transformation de gaz en liquides (Stantec Consulting Ltd., 2013), qui a également été approuvé, mais non construit. Ces EIE ont évalué la qualité de l'air, le bruit et la lumière, les eaux souterraines, les eaux de surface, les poissons, la végétation, la faune, les sols, l'utilisation des terres, la santé et la sécurité publiques, les ressources historiques et les répercussions sociales et économiques.

Keyera a ensuite acheté les terrains et, entre 2013 et 2024, a mené neuf autres évaluations environnementales qui couvraient au moins partiellement les terrains du projet de Josephburg à l'appui des pipelines et des installations adjacentes.

3.2.2 Description générale des terrains du projet

Le projet de Josephburg sera entièrement situé sur des terres appartenant à Keyera (pâturage et propriété familiale) dans le comté de Strathcona, en Alberta. L'utilisation des terres entourant le projet de Josephburg est composée de terres agricoles et de développement industriel.

Le tableau 3-2 présente un résumé du contexte physique et environnemental du site du projet de Josephburg et des environs. Les évaluations environnementales du projet sont prévues pour le printemps et l'été 2025 afin de confirmer les conclusions d'études antérieures.

Tableau 3-1 Description des conditions physiques et environnementales dans la zone du projet de Josephburg

| Contexte physique et environnemental | Conditions de référence dans la zone du projet de Josephburg |
|--------------------------------------|--|
| Utilisation des terres | Principalement des pâturages, avec couverture arbustive ^{1,2} . |
| Géomorphologie et géologie | Le substrat rocheux est du grès et de la siltite à grains fins à grossiers ³ . La géologie superficielle est constituée de sable, de limon et d'argile à grains fins transportés par le vent ou laissés par des lacs glaciaires ⁴ . |
| Topographie et sols | Les sols sont pour la plupart des sols de prairie noire bien drainés ⁵ ; la topographie est de faible relief et légèrement vallonnée. Aucune zone de pentes importantes n'est présente ^{1,2} . |
| Faune | Les terrains sont situés dans l'aire de répartition des oiseaux de proie sensibles (Pygargue à tête blanche), l'aire de relevé du Tétraz à queue fine, et partiellement dans une zone clé pour la faune et la biodiversité ⁶ . L'utilisation des terres sur le site du projet de Josephburg et dans les environs comprend des pâturages (prairies perturbées/pâturages améliorés), avec une couverture arbustive et des terres humides, qui fournissent un habitat adéquat à de nombreuses espèces de mammifères, d'oiseaux migrateurs et des prairies, de sauvagine et d'oiseaux de rivage, et d'amphibiens. Une liste des espèces sauvages précédemment observées à proximité du site du projet ⁷ et pour lesquelles un habitat adéquat est présent à moins de 500 m du site du projet comprend le blaireau d'Amérique, la Crécerelle d'Amérique, la Guifette noire, le Pic à dos noir, la Paruline du Canada, le crapaud du Canada, la Paruline masquée, le Tyran tritri, le Moucherolle phébi, le Bruant sauterelle, le Grèbe à bec bigarré, le Grand Pic, la Marouette de Caroline et le Pioui de l'Ouest. |
| Végétation | Trois espèces végétales rares ont été observées dans les zones de l'EIE précédente, qui englobe le site du projet de Josephburg. Parmi celles-ci, on compte la saxifrage verte, la houstonie à longues feuilles et la mousse brachythécium ^{1,2} . Toutefois, ces espèces n'ont pas été trouvées dans l'empreinte du projet de Josephburg. Un examen de la base de données provinciale a révélé que des ancyloides rampants, des rinodines et des laitues bisannuelles ont également été trouvés dans le même canton que le projet depuis 2000 ⁸ . |

| Contexte physique et environnemental | Conditions de référence dans la zone du projet de Josephburg |
|--|---|
| | Une étude du site du projet de Josephburg réalisée par Keyera en 2019 n'a pas permis de trouver de plantes rares dans l'empreinte du projet (Jacobs, 2019). |
| Cours d'eau, plans d'eau et pêcheries | Il n'y a pas de cours d'eau ni de plans d'eau sur le site du projet de Josephburg ^{1,2} et aucun raccordement de surface aux cours d'eau. Les cours d'eau les plus proches du site du projet de Josephburg sont la rivière Saskatchewan Nord et le ruisseau Astotin, situés respectivement à environ 2,5 km et 3 km. |
| Terres humides | Plusieurs types de terres humides ont été identifiés à proximité du site du projet de Josephburg lors d'un examen documentaire et d'études antérieures ^{1,2} . Quelques petits milieux humides ont été trouvés dans l'empreinte du projet. |
| Eaux souterraines | La profondeur des eaux souterraines dans la région varie de 1,12 à 6,29 m sous la surface du sol, et la profondeur des eaux souterraines augmente généralement davantage à partir de la rivière Saskatchewan Nord ^{1,2} . |
| Ressources historiques | Keyera a reçu l'approbation en vertu de la <i>Loi sur les ressources historiques</i> pour le site du projet le 4 septembre 2019. Aucune ressource historique n'est connue dans l'empreinte du projet. |
| Qualité de l'air | En date de 2023, la station la plus proche à Fort Saskatchewan a enregistré que le risque lié à la Cote air santé (CAS) était faible 76,21 % du temps. Les périodes où le risque lié à la CAS était plus élevé étaient en grande partie attribuables à des feux de forêt. ⁹ |
| Bruit | Selon le modèle de la NCIA de 2023, la zone du projet présente un niveau sonore moyen continu à long terme de 40 à 45 dBA _{Leq} ¹⁰ , ce qui est conforme à la réglementation. |

¹ Sasol Canada Gas-to-Liquids Project EIA Report (Rapport d'EIE du projet de transformation de gaz en liquides de Sasol Canada) (Stantec Consulting Ltd., 2013)

² Total Bitumen Upgrader Report (Rapport pour le projet de valorisation du bitume de Total) (Total E&P Canada Ltd, 2009)

³ Bedrock Geology of Alberta (Géologie du substrat rocheux de l'Alberta) (Prior, 2013)

⁴ Surficial Geology of Alberta (Géologie de surface de l'Alberta) (Fenton, 2013)

⁵ Alberta Soils Information Viewer (Visualisation d'information sur les sols de l'Alberta)(GA, 2016)

⁶ Ensembles de données sur les espèces sensibles en Alberta (GA, 2021)

⁷ Fish and Wildlife Internet Mapping Tool (Outil de cartographie Internet des poissons et de la faune) (GA, 2025b)

⁸ Alberta Conservation Management System (ACIMS) (Système de gestion de la conservation de l'Alberta) (GoA, 2025c)

⁹ The 2023 Report to Community (Rapport à la collectivité de 2023) (Fort Air Partnership, 2023)

¹⁰ Modèle de bruit régional NCIA 2023 (NCIA, 2025d)

3.3 Contexte sanitaire, social et économique

Un résumé de la mobilisation de Keyera à l'égard du projet proposé à ce jour est fourni à la section 1.3. Aucune préoccupation d'ordre sanitaire, social ou économique concernant le projet proposé n'a été relevée au cours de la période de mobilisation à ce jour.

Le projet de Josephburg proposé sera situé sur un terrain appartenant à Keyera dans le comté de Strathcona, en Alberta (figures 1-1 et 1-2). Un aperçu de la proximité du projet avec les logements résidentiels, les collectivités les plus proches et les collectivités autochtones est fourni à la section 3.1. Les terrains situés à moins de 3 km du projet sont principalement zonés industriels et sont principalement occupés par des installations industrielles (figures 1-1 et 1-2). Le comté de Strathcona fait partie de l'IH-DIZ, une zone industrielle désignée créée par le gouvernement de l'Alberta pour établir un cadre visant à encourager l'investissement et le développement industriel centralisé tout en veillant à l'atteinte des résultats environnementaux (GA, 2025d). Depuis 1998, Keyera joue un rôle important dans la région du Centre industriel de l'Alberta.

Le comté de Strathcona est situé dans la zone d'Edmonton des Services de santé de l'Alberta. La qualité de l'air a été considérée comme étant élevée 96,6 % du temps en 2022, tel que mesuré à l'aide de la Cote air santé à l'échelle du comté (GoA, 2025e). Compte tenu de l'importance du développement industriel dans la région, les effets cumulatifs des émissions atmosphériques, du bruit et de l'utilisation de l'eau sont gérés par plusieurs organismes de réglementation et d'autres organismes, y compris l'IH-DIZ.

Le comté de Strathcona et la ville de Fort Saskatchewan ont une infrastructure municipale bien développée, y compris des réseaux publics et privés de services publics, des services d'eau, d'eaux usées et de gestion des déchets solides. Il existe des réseaux de transport dans tout le comté, qui sont entretenus à des fins locales, régionales, publiques et industrielles. Le comté de Strathcona jouit d'une économie robuste, avec des industries de pointe dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'hydrogène et des produits pétrochimiques, de la construction, des services techniques, des transports et de la fabrication (comté de Strathcona, 2024b). L'activité économique continue de créer des emplois dans le comté et dans la province de l'Alberta.

4. Partie D : Participation fédérale, provinciale, territoriale, autochtone et municipale

4.1 Soutien financier et terres domaniales

Le projet de Josephburg ne reçoit aucun financement fédéral. Il sera entièrement financé par Keyera.

Il n'y a pas de terres domaniales à l'intérieur ou à proximité de l'empreinte du projet de Josephburg. Le territoire fédéral le plus proche est le parc national Elk Island, situé à environ 17 km au sud-est.

4.2 Territoires ayant des pouvoirs, des responsabilités ou des fonctions en rapport avec les effets environnementaux du projet

Le projet de Josephburg sera réglementé par plusieurs organismes municipaux et provinciaux ainsi que par les autorisations, permis et licences environnementaux qui peuvent être nécessaires. Ces éléments comprendront probablement ce qui suit :

- L'AEIC peut exiger une approbation en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.
- Le projet doit respecter la *Loi sur les Espèces en péril* et la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* du gouvernement fédéral, ainsi que la loi provinciale relative à la faune.
- NavCanada et Transports Canada seront avisés de la présence de la torche.
- Keyera a beaucoup travaillé avec l'AEPA et l'AER depuis décembre 2024 afin de clarifier la compétence réglementaire provinciale. En juin 2025, l'AEPA a confirmé que le projet ne répondait pas à la définition d'une raffinerie en vertu de l'*Environmental Assessment (Mandatory and Exempt Activities) Regulation* (Règlement de l'Alberta 111/1993). L'AEPA délivrera les approbations en vertu de l'*Environmental Protection & Enhancement Act* (EPEA) et de la loi provinciale sur l'eau.
- Le BCA a déterminé qu'une consultation des Autochtones ne sera pas recommandée par la province.
- L'ACSW a délivré l'autorisation en vertu de la *Loi sur les ressources historiques*.
- L'IH-DIZ gère plusieurs règlements supplémentaires pour la région concernant la qualité de l'air, les sols et les eaux, que le projet doit respecter.
- La NCIA gère le modèle de bruit régional pour la zone qui sera utilisée pour déterminer les effets du bruit.
- Le Comté de Strathcona délivrera des permis d'aménagement et de construction.
- Les codes de sécurité provinciaux et fédéraux doivent être respectés pour toute conception technique.

5. Partie E : Effets potentiels du projet

5.1 Poissons et habitat

Il n'y a pas de cours d'eau ou de plans d'eau où vivent des poissons, ni de liens artificiels avec ces éléments sur le site du projet de Josephburg. Par conséquent, des effets du projet sur les poissons et leur habitat ne sont pas prévus. Aucune répercussion sur les pêches ou l'habitat du poisson à l'extérieur de l'Alberta ou du Canada n'est prévue, car il n'existe pas de connexion aux eaux interprovinciales, côtières ou frontalières.

5.2 Oiseaux migrateurs

Le site du projet de Josephburg et ses environs ont fait l'objet d'études approfondies au cours des 18 dernières années. L'habitat est typique de la région. Aucun habitat unique n'a été trouvé pour les oiseaux migrateurs. Bien que la construction du projet de Josephburg modifiera et supprimera l'habitat faunique sur sa superficie, les terres entourant le projet fournissent un habitat de qualité similaire pour soutenir la faune. Les pratiques exemplaires normalisées de l'industrie seront utilisées pour réduire au minimum les répercussions sur la faune. En outre, Keyera effectuera des relevés de la faune à l'appui des demandes d'approbation réglementaires, y compris une évaluation des oiseaux migrateurs, afin de mieux comprendre l'utilisation du site du projet de Josephburg par la faune. Les résultats de ces évaluations serviront à élaborer un plan de protection de l'environnement pour la construction. Keyera effectuera également des relevés de la faune avant la construction afin de réduire davantage les répercussions sur les oiseaux migrateurs et d'autres espèces sauvages pendant la construction. Durant son exploitation, Keyera veillera à ce que le projet de Josephburg fonctionne de manière à ce que les réglementations provinciales et fédérales sur la faune soient respectées et à ce que tout impact sur la faune soit atténué.

5.3 Environnement

Aucune répercussion sur l'environnement des terres domaniales n'est prévue. Le projet de Josephburg est entièrement situé en Alberta, sur un terrain privé appartenant à Keyera. Aucune répercussion à l'extérieur de l'Alberta ou du Canada n'est prévue.

5.4 Peuples autochtones

Comme il a été mentionné précédemment, le projet de Josephburg proposé sera entièrement situé sur des terres appartenant à Keyera dans l'IH-DIZ dans le comté de Strathcona (figures 1-1 et 1-2). Les terres de la région sont principalement zonées industrielles et appartiennent à des intérêts privés. Les terres de la Couronne les plus proches accessibles aux peuples autochtones sont la rivière Saskatchewan Nord, à environ 2,5 km au nord-ouest. Le parc provincial est situé à environ 10 km au nord-est.

À ce jour, les groupes autochtones n'ont pas soulevé de questions ou de répercussions propres au site sur les droits issus de traités ou les droits autochtones pendant les consultations. Aucune habitation, aucun site ou aucune structure culturelle ou spirituelle n'a été identifié à l'intérieur ou à proximité du site du projet, et Keyera a reçu l'approbation en vertu de la *Loi sur les ressources historiques* pour le site du projet le 4 septembre 2019. Rien n'indique que les terres et les ressources de la zone du projet sont actuellement utilisées à des fins traditionnelles. Compte tenu du contexte et de l'emplacement du projet proposé, la construction et l'exploitation du projet ne devraient pas modifier les activités traditionnelles, les sites ou ressources traditionnellement utilisés, ou les sites patrimoniaux ou historiques. Le projet ne devrait entraîner aucun effet négatif sur les peuples autochtones.

5.5 Conditions sanitaires, sociales ou économiques

À ce jour, aucun problème ou préoccupation d'ordre sanitaire, social ou économique concernant le projet n'a été identifié au cours de la période de mobilisation ou des consultations auprès des groupes autochtones. Les effets potentiels du projet devraient être bénéfiques d'un point de vue social et économique, ou négligeables s'ils sont négatifs.

Les effets potentiels sur la santé du projet proposé devraient se limiter aux émissions atmosphériques, à l'acoustique et au bruit. Toutefois, l'incidence sur l'air et le bruit ne devraient pas être importante, car Keyera mettra en œuvre des mesures d'atténuation dans la conception et effectuera des évaluations de la qualité de l'air et du bruit pour assurer la conformité à tous les règlements. Des effets sur la santé découlant des répercussions du projet sur la qualité de l'eau ne sont pas prévus. Le projet n'est pas situé sur des terres de la Couronne ou à proximité de cours d'eau ou de sources d'approvisionnement en eau municipale. Des mesures d'ingénierie et un plan d'intervention en cas de déversement seront mis en œuvre pour prévenir les déversements, les fuites ou les infiltrations dans les eaux souterraines. Un plan de construction environnemental sera élaboré et mis en œuvre au cours de la phase de construction afin d'assurer que toutes les conditions des approbations sont respectées et que des procédures sont établies pour atténuer les déversements ou les rejets accidentels. Avant l'exploitation, Keyera mettra en œuvre un plan d'intervention d'urgence. Le projet sera situé sur des terrains zonés pour l'industrie lourde et respectera toutes les exigences du comté en matière de conception visuelle. Comme il n'y a pas d'assise territoriale de la Couronne ou de terres autochtones occupées à proximité du projet proposé, et qu'il n'y a aucune indication que les terres et les ressources dans la zone du projet sont actuellement utilisées à des fins traditionnelles (p. ex., récolte ou chasse), on ne prévoit aucune répercussion sur la santé des peuples autochtones.

On prévoit que les effets potentiels sur les services locaux et régionaux seront négligeables étant donné que le comté de Strathcona et la ville de Fort Saskatchewan ont des services publics et privés d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets solides bien développés, sans contraintes de capacité actuelles signalées publiquement. On s'attend à ce que les logements et les installations temporaires et permanents existants accueillent les travailleurs de la construction et le personnel d'exploitation. De plus, des mesures seront mises en œuvre pendant la phase de construction afin de réduire les effets sur la circulation. Comme il n'y a pas d'assise territoriale autochtone occupée près du projet, aucune répercussion sur l'infrastructure ou les services autochtones n'est prévue.

Le projet ne devrait pas entraîner de changements importants de la composition de la population ou avoir une incidence négative sur le bien-être de la collectivité.

La construction et l'exploitation du projet de Josephburg profiteront au comté et à la ville de Fort Saskatchewan. Le projet devrait créer environ 700 à 800 emplois équivalents temps plein dans le secteur de la construction pendant environ deux ans. On prévoit également des effets économiques bénéfiques pendant la construction grâce aux dépenses associées à la main-d'œuvre. Une fois opérationnel, le projet de Josephburg nécessitera environ 50 employés à temps plein. Enfin, le projet apportera une contribution positive sous forme d'impôt fédéral et municipal pendant l'exploitation.

Les équipes des relations avec les Autochtones et de gestion de la chaîne d'approvisionnement de Keyera tiennent compte de la participation des Autochtones aux occasions de passation de marchés liées à nos projets et à nos opérations. Keyera continuera de travailler avec les groupes autochtones pour comprendre leur intérêt à participer aux possibilités de construction ou d'exploitation.

Compte tenu des diverses mesures sociales et économiques qui seront mises en œuvre par Keyera pour le projet proposé, on ne prévoit pas que divers groupes de personnes (p. ex., genre, classe, culture, ascendance autochtone ou capacité) seront touchés de façon différente par le projet.

5.6 Émissions de gaz à effet de serre

Keyera a estimé les sources d'émissions de GES associées aux deux années de construction, à une année d'exploitation et aux deux années de mise hors service. Les émissions générées par la construction et la mise hors service proviendront de l'équipement lourd utilisé (p. ex., les pelles mécaniques, les chargeuses, les chargeuses à direction à glissement, les camions de travail) et de l'électricité fournie par le réseau local. Les émissions totales de construction ont été estimées à 5 808 éq. CO₂ pour les deux années de construction. La même valeur estimée de 5 808 éq. CO₂ a été utilisée pour les deux années de mise hors service.

Bien que Keyera ait choisi un équipement sans émissions, dans la mesure du possible, et installera un système de récupération de vapeur pour limiter les émissions, certaines émissions opérationnelles sont prévues. Elles proviendront de plusieurs pièces d'équipement qui utilisent le gaz combustible comme source d'énergie, de l'électricité amenée sur le site, de l'utilisation occasionnelle de la torche d'urgence et des pertes imprévues causées par des choses comme des joints brisés. En utilisant les calculs standards de l'industrie, Keyera estime les émissions opérationnelles à 192 228 éq. CO₂ par an.

Il convient également de noter que Keyera a un objectif de réduction de 50 % de l'intensité des émissions directes d'ici 2035, qui s'appliquera au projet de Josephburg, s'il est approuvé et construit. Les options de réduction des GES pour tous les actifs de Keyera sont en cours d'évaluation.

5.7 Déchets et émissions

Comme il a été mentionné précédemment, le projet de Josephburg est une installation de distillation de condensat relativement simple. Il aura donc des flux de déchets ou d'émissions minimales. Ceux-ci comprendront :

- Des émissions atmosphériques conformes aux lignes directrices et aux règlements provinciaux et fédéraux sur la qualité de l'air.
- Les déchets de construction et la poussière qui seront gérés dans le cadre du projet et avec un plan de protection de l'environnement propre au projet.
- Les eaux pluviales, qui seront envoyées dans un bassin sur place, seront gérées conformément aux règlements provinciaux et municipaux.
- Les eaux usées, qui seront entreposées sur place jusqu'à ce qu'elles soient envoyées à une installation d'élimination approuvée ou à un puits de rejet.
- Tous les déchets opérationnels (p. ex., produits chimiques de procédé, filtres usés, déchets domestiques) qui seront éliminés dans une installation d'élimination approuvée.

6. Sommaire

Le projet de Josephburg sera entièrement situé sur des terrains précédemment perturbés appartenant à Keyera. Il permettra de séparer les condensats en condensat léger et autres sous-produits d'hydrocarbures lourds qui seront acheminés vers les marchés par les pipelines existants. Bien que l'AEIC ait déterminé que le projet était une raffinerie, il s'apparente davantage à une installation de fractionnement, courantes en Alberta.

Les terrains du projet ont fait l'objet d'études approfondies au cours de projets antérieurs, y compris deux études d'impact environnemental complètes. L'incidence sur l'environnement devrait être négligeable et tous les règlements seront respectés. Les répercussions sociales et économiques devraient être surtout positives. La consultation et/ou l'envoi d'avis auprès des 17 groupes autochtones a commencé et, à ce jour, aucun problème ou impact propre au site sur les droits ancestraux ou issus de traités n'a été soulevé par les groupes autochtones, sauf des demandes de visites du site et d'inclusion dans l'approvisionnement. La consultation des parties prenantes et des groupes autochtones se poursuit.

Des renseignements supplémentaires sur le projet se trouvent dans la description initiale détaillée du projet déposée auprès de l'AEIC.

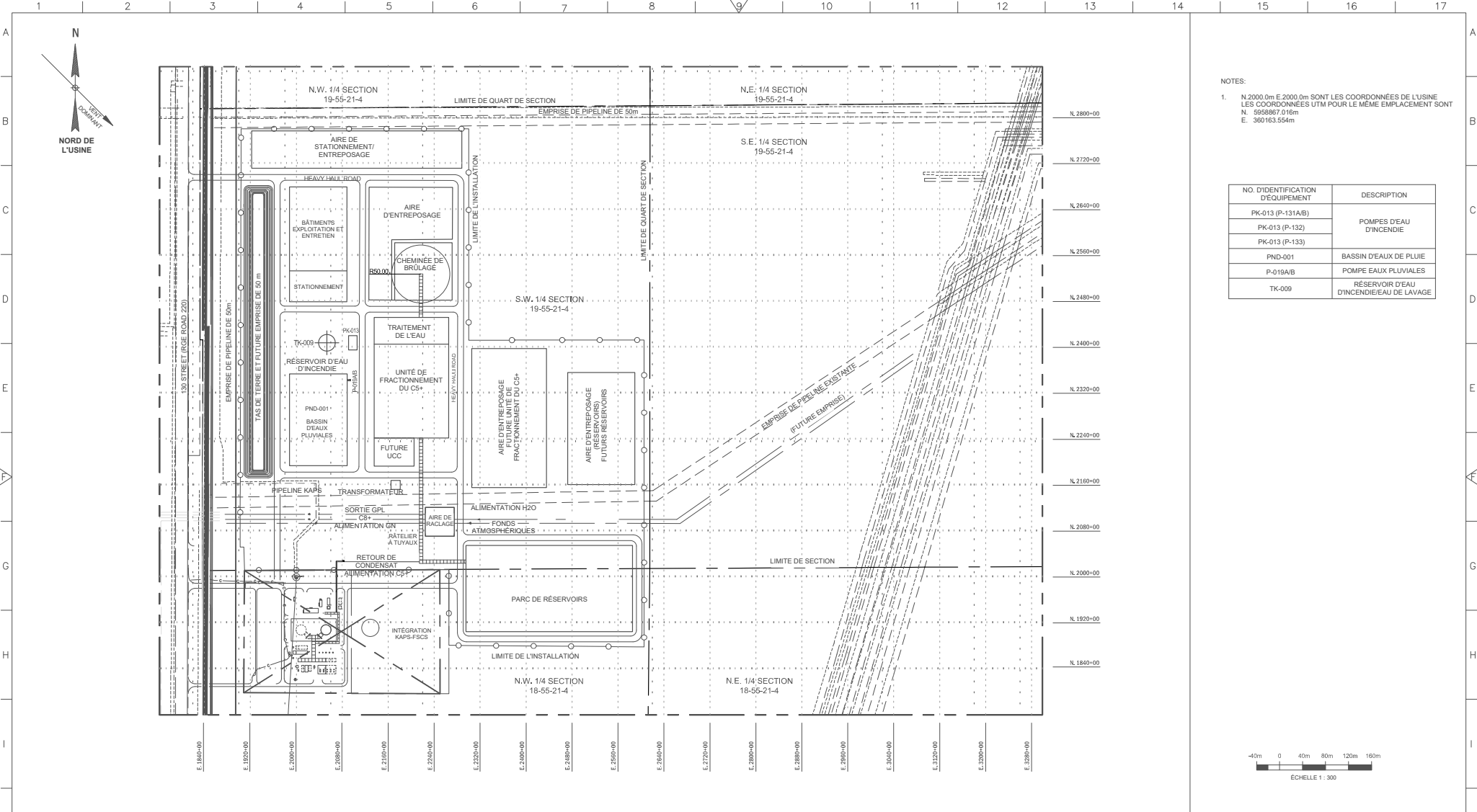
Une traduction française de ce sommaire de la DIP a été fournie sous pli séparé. Malgré tous les efforts déployés, s'il y a des écarts entre la DIP (présentée sous pli séparé), le sommaire en anglais ou la traduction française du présent document, la DIP sera jugée comme étant exacte.

7. Références

- Alberta's Industrial Heartland Association. (2025). *Where Energy Meets Innovation* (Où l'énergie rencontre l'innovation). Extrait en janvier 2025 de <https://industrialheartland.com/>
- Beaver Hills Biosphere* (Biosphère de Bearver Hills). (2025). Extrait en janvier 2025 de <https://storymaps.arcgis.com/stories/638b67b039314c81b8526534c8220708>
- Fenton, M. W. (2013). *Surficial Geology of Alberta, AER/AGS carte 601, échelle 1:1 000 000* (Géologie de surface de l'Alberta). Alberta Energy Regulator. Extrait en janvier 2025 de https://static.ags.aer.ca/files/document/MAP/Map_601.pdf
- Fort Air Partnership. (2023). *Report to the Community* (Rapport à la collectivité).
- GA. (2016). *Alberta Soil Information Viewer*. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction générale des sciences et de la technologie, Edmonton. Extrait en janvier 2025 de <https://soil.agric.gov.ab.ca/agrasidviewer/>
- GA. (2021). Ensembles de données sur la faune sensible Extrait en janvier 2025 de <https://www.alberta.ca/wildlife-sensitivity-maps>
- GA. (2022b). *Industrial Heartland Designated Industrial Zone Framework* (Cadre du Centre industriel – Zone industrielle désignée). Extrait en janvier 2025 de <https://open.alberta.ca/dataset/1f93c947-1622-476c-9039-30ec79b715fd/resource/7395e2df-99d1-4fcd-a9cd-166ef71286f2/download/aep-industrial-heartland-diz-framework-2022.pdf>
- GA. (2025b). Fish and Wildlife Management Internet Mapping Tool - Public (Outil de cartographie Internet des poissons et de la faune). Edmonton (Alberta), Canada. Extrait en janvier 2025 de <https://www.alberta.ca/access-fwmis-data>
- GA. (2025c). *Alberta Conservation Management System (ACIMS)* (Système de gestion de la conservation de l'Alberta). Extrait en janvier 2025 de <https://www.albertaparks.ca/albertaparksca/management-land-use/alberta-conservation-information-management-system-acims/search-acims-data/>
- GA. (2025d). *Industrial Heartland Designated Industrial Zone* (Centre industriel – Zone industrielle désignée). Extrait de <https://www.alberta.ca/industrial-heartland-designated-industrial-zone>
- GA. (2025e). *Tableau de bord du comté de Strathcona*. Extrait de https://regionaldashboard.alberta.ca/region/strathcona-county/?utm_source=chatgpt.com#/
- Gouvernement du Canada. (2025). *Règlement sur la réduction des rejets de composés organiques volatils (stockage et chargement de liquides pétroliers volatils) : DORS/2025-88*.
- Gouvernement du Canada. (2020a). *Règlement sur la réduction des rejets de composés organiques volatils (secteur pétrolier) (DORS/2020-231)*.
- Gouvernement du Canada. (2020b). Évaluation stratégique des changements climatiques. Gatineau : Environnement et Changement climatique Canada.
- Jacobs. (2019). *Biophysical Technical Memorandum for the Keyera Property* (Mémoire technique biophysique pour les biens de Keyera). Rapport préparé pour Keyera Energy Ltd.
- NCIA. (2025d). *NCIA 2023 Regional Noise Model* (Modèle de bruit régional 2023 de la NCIA). Extrait de <https://slr-pro.maps.arcgis.com/apps/webappviewer3d/index.html?id=0847e583c6cd43b89dc04727deb02717>
- Prior, G. H. (2013). *Bedrock Geology of Alberta, AER/AGS carte 600, échelle 1:1 000 000* (Géologie du substrat rocheux de l'Alberta). Alberta Energy Regulator. Extrait en janvier 2025 de https://static.ags.aer.ca/files/document/MAP/Map_600.pdf
- Stantec Consulting Ltd. (2013). *Sasol Canada Gas-to-Liquids Project* (Projet de transformation de gaz en liquides de Sasol Canada). Calgary (Alberta) : Préparé pour Sasol Canada Holdings Limited. Consulté en janvier 2025
- Comté de Strathcona. (2022b). *Protocole du comté de Strathcona*. Extrait en janvier 2025 de <https://www.strathcona.ca/business-and-development/development/oil-and-gas-in-strathcona-county/strathcona-county-protocol/>
- Comté de Strathcona. (2022c). *Heartland Industrial Area Structure Plan, règlement 24-2018* (Plan de structure de la zone du Centre industriel). Extrait en janvier 2025 de https://storagecdn.strathcona.ca/files/files/pds-heartland_24-2018-jan16-2022.pdf

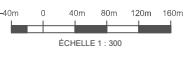
- Comté de Strathcona. (2024b). Faits et statistiques. Extrait en mars 2025 de
<https://storagecdn.strathcona.ca/files/files/edt-strathconacountyfacts-2024-q1.pdf>
- Comté de Strathcona. (2025a). *Land Use & Land Use Overlays in Stathcona County* (Utilisation des terres et superpositions d'utilisation des terres dans le comté de Stathcona). Extrait en janvier 2025 de
<https://strathconacounty.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=d6e2cec811894aca843445692b2d2fd0>
- Total E&P Canada Ltd. (2009). *TOTAL Upgrader Project Environmental Impact Assessment* (Évaluation de l'impact environnemental du projet de valorisation TOTAL). Extrait en décembre 2024 de
<https://open.alberta.ca/publications/4119328>

Annexe 1 – Plan du terrain



NOTES:
 1. N 2000.0m E 2000.0m SONT LES COORDONNÉES DE L'USINE
 LES COORDONNÉES UTM POUR LE MÊME EMPLACEMENT SONT
 N : 5958867.016m
 E : 360163.554m

| NO. D'IDENTIFICATION D'ÉQUIPEMENT | DESCRIPTION |
|-----------------------------------|--|
| PK-013 (P-131A/B) | POMPES D'EAU D'INCENDIE |
| PK-013 (P-132) | |
| PK-013 (P-133) | |
| PND-001 | BASSIN D'EAUX DE PLUIE |
| P-019A/B | POMPE EAUX PLUVIALES |
| TK-009 | RÉSERVOIR D'EAU D'INCENDIE/EAU DE LAVAGE |



| |
|--------------|
| PERMIS/SCEAU |
|--------------|

| DESSINS DE RÉFÉRENCE | |
|----------------------|-------|
| NO. DE DESSIN | TITRE |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

| DATE | DESCRIPTION | DESS. PAR | VER. PAR | APPR. PAR |
|------------|---|-----------|----------|-----------|
| 2025-05-06 | EMIS POUR RÉVISION | SL | TC | AJ |
| 2025-03-13 | DISPOSITION PRÉLIMINAIRE - EMIS POUR RÉVISION | SL | TC | AJ |

| | |
|--------------|------------|
| DATE | 2025-05-06 |
| CONCEPTION | TR |
| DESSIN | SL |
| VERIFICATION | TC |
| APP.: | AJ |
| ECHELLE | 1:300 |

FLUOR **KEYSER**

Projet de Fractionnement du Condensat de Josephburg -
 Plan Général du Site

LSD: 04-19-055-21_WAM
 CAD NO. xxx
 NO. DESSIN DE L'ENTREPRENEUR: 100-MEC-PP-00-0001

REV. B